

PAR COURRIEL

Le 26 août 2019

**Objet : Demande d'accès à l'information | réponse**  
**N./d. A1920-029**

---

Nous avons procédé au traitement de votre demande d'accès à l'information reçue par courriel le 6 août 2019, visant l'obtention des renseignements suivants;

- *Le nom de tous les directeurs de santé publique (DSP) qui ont œuvré sous votre juridiction régionale depuis 1991 (date de la réforme de la santé qui a créé ce poste) avec pour chacun des noms, la durée de leur mandat respectif ainsi que la date de début et la date de fin, incluant ceux et celles qui ont été nommés à titre intérim.*

Veillez noter qu'en vertu de l'article 15 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics, le CISSS de Laval n'a pas à créer un document afin de répondre à une demande d'accès à l'information. Cela dit, vous trouverez ci-joint un document contenant les données comptabilisées par le CISSS de Laval.

Nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Original signé

**Isabelle Routhier, avocate**

Responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics

IR/eg

p.j. (1)